



# CONVENTION SUR ESPÈCES MIGRATRICES

Distr.  
GÉNÉRALE

PNUE/CMS/Conf. 8.12  
15 août 2005

FRANÇAIS  
ORIGINAL: ANGLAIS

HUITIÈME SESSION DE LA  
CONFÉRENCE DES PARTIES  
Nairobi, 20-25 novembre 2005  
Point 15 (à) de l'ordre du jour

## Examen du GROMS (Global Register of Migratory Species - Registre universel pour les espèces migratrices)

### Introduction

1. Le GROMS est un système d'information conçu pour répondre aux besoins de la CMS et des Accords qui en relèvent concernant les informations scientifiques sur les espèces migratrices et leurs populations. Reposant à l'origine sur une initiative du Secrétariat de la CMS, il fut lancé en 1998 avec un soutien financier du ministère de l'environnement allemand par le biais de l'Agence fédérale pour la conservation de la nature. L'argument qui se trouve derrière le GROMS repose principalement sur le fait que bien qu'un grand nombre de bases de données incorporent les espèces migratrices, les informations scientifiques détaillées sur leur comportement migratoire, leurs itinéraires et la distribution saisonnière, étaient dispersées. Par conséquent, résumer la connaissance que nous avons des espèces migratrices au sein d'un même système d'information a fait partie des premiers objectifs du système d'information du GROMS, lequel devrait servir d'outil pour que la CMS et les Accords dont elle relève puissent déterminer les faits et prendre des décisions. Des informations détaillées sur l'historique et les produits du projet GROMS se trouvent dans liste de publication annotée jointe (Annexe A) et sur le site Web du GROMS ([www.groms.de](http://www.groms.de)).

2. Le GROMS fut officiellement transmis au Secrétariat de la CMS après publication du rapport final. Une autre mesure fut requise par le Secrétariat à la COP7, dans un vaste document sur le « futur du registre universel pour les espèces migratrices (GROMS) » (UNEP/CMS/Conf. 7.7, 2002). La mesure requise suggérée sous le paragraphe 7 consistait en :

- davantage de développement et de maintenance pour la base de données
- recherche de fonds supplémentaires et de coopération avec les organisations gouvernementales et non-gouvernementales internationales
- recommandation de la part du conseil scientifique concernant le développement du GROMS comme partie intégrante de l'IMS (Information Management System - Système de gestion de l'information).

3. Le Secrétariat a poursuivi ces objectifs à travers des lettres d'accord (LoA) successives avec l'Institut de recherche zoologique et le musée Alexander Koenig (Bonn), où le GROMS est à l'heure actuelle hébergé et géré. Le financement d'environ 40.000 € par an provenait de contributions annuelles volontaires de l'Allemagne.

## Évaluation indépendante du GROMS – avril-juillet 2005

4. En accord avec les décisions de la CoP7 de la CMS, le Secrétariat de la CMS a établi un processus pour évaluer le Registre universel pour les espèces migratrices (GROMS). L'évaluation a été coordonnée et évaluée par un consultant indépendant et est conduite à travers une large consultation. Le texte intégral de l'évaluation est joint (Annexe II), il a servi de base pour les mesures et les recommandations esquissées dans ce document.

5. Selon l'évaluation indépendante du GROMS, l'analyse du Plan stratégique et du plan de gestion des informations de la CMS (2006-2011) a montré que le GROMS sera probablement très utile pour mettre en œuvre la Convention. Mais il ne peut le faire que si les mesures nécessaires à sa finalisation sont mises en œuvre. Par ailleurs, il est nécessaire d'orienter le futur développement du GROMS vers une meilleure intégration au sein du réseau des bases de données et autres systèmes d'information développés par d'autres organisations et partagés sur Internet. De cette façon, le GROMS deviendra un élément de ce réseau, lui permettant d'un côté de satisfaire aux besoins d'information spécifiques de la CMS et, d'un autre côté, d'agir comme portail facilitant l'accès aux autres sources d'information.

**6. Pour qu'il puisse vraiment mettre en œuvre ses fonctions, il est fortement recommandé que le GROMS soit intégré au Secrétariat de la CMS et harmonisé avec l'IMS maintenant géré par l'UNEP-WCMC, dont l'élément « espèces » duplique celui du GROMS. La convention et les Accords tireraient le meilleur parti du GROMS.**

7. Jusqu'à maintenant, le GROMS se concentre sur les vertébrés, parmi lesquels 4.350 ont été identifiés comme migrateurs selon la définition du GROMS. En plus, le GROMS fournit des cartes de distribution numériques pour environ 1.300 espèces, ce qui permet d'obtenir une liste automatisée des États de l'aire de répartition et en association avec le Geographic Information Systems (Système d'information géographique), permet de superposer et de faire des croisements avec des cartes sur l'utilisation des terrains, sur les données environnementales, les images satellites ou tout autre groupe de données disponible au format numérique. Grâce à l'identification et à la cartographie des oiseaux migrateurs, l'enregistrement individuel d'espèces ci-incluses comme familles entières dans l'Annexe II de la CMS (ex : *Muscicapidés*) a été possible. Selon cette analyse, 860 espèces figurent sur l'Annexe I et/ou II de la CMS. Cependant, les données de distribution sont contradictoires ou insuffisantes pour un certain nombre d'espèces (en particulier les *Muscicapidés*).

8. Un des principaux avantages de la base de données relationnelle du GROMS est qu'elle prend en charge les questions de spécialistes qui permettent d'identifier le manque de connaissances et les données contradictoires, en particulier en ce qui concerne les États de l'aire de répartition. En plus, la base de données contient des informations textuelles sur le comportement migrateur de la plupart des espèces, basées sur une bibliographie complète de plus de 5.500 espèces.

9. D'autres informations détaillées sur ce qui justifie le GROMS, ce sur quoi se concentre l'équipe du GROMS, le véritable contenu des détails et informations sur les outils logiciels ainsi que les interfaces Web se trouvent dans l'évaluation (Annexe B).

10. Le GROMS offre des liens vers de nombreux autres systèmes d'information sur les espèces. Certains de ces liens sont suffisamment optimisés pour permettre aux utilisateurs d'accéder directement aux informations qu'ils recherchent. Ce type de lien optimisé est maintenant disponible sur le GROMS pour le site de la liste de rouge des espèces de l'IUCN, pour FishBase, pour l'IMS de la CMS (gérés par l'UNEP-WCMC) et pour la Global Biodiversity Information Facility ([www.gbif.org](http://www.gbif.org)), qui fournit des spécimens et cartes de points d'observations.

11. Le processus d'évaluation doit aussi examiner des options concernant le futur du GROMS et fournir des estimations concernant le montant des ressources nécessaires pour maintenir et éventuellement davantage développer le GROMS. L'évaluation met en lumière les forces et les faiblesses du GROMS. Il apparaît des divers points de vue recueillis et de l'analyse détaillée du contenu du GROMS réalisée par le consultant, que ce système d'information présente un réel potentiel pouvant satisfaire les exigences d'information de la CMS et de certains de ces Accords et qu'il joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de 2006-2011. Toutefois dans sa forme actuelle, le GROMS présente des handicaps qui réduisent son potentiel. En effet, il n'a pas atteint le degré de développement nécessaire aux seules opérations d'entretien et d'amélioration pour suffire à son maintien à long terme. Une autre phase est toujours nécessaire pour pleinement exploiter ce qui a réellement été réalisé :

- un contrôle de la qualité des données contenues dans la base de données ;
- la mise en place d'un comité scientifique pour le GROMS qui assurera la pertinence et la fiabilité scientifiques du système à long terme ;
- L'intégration du GROMS, lequel doit être davantage intégré dans le réseau mondial des systèmes d'information des espèces basés sur le Web ;
- Amélioration de la convivialité du site Web & du CD-ROM. On recommande d'ajouter au GROMS les informations sur les mesures de conservation (juridiques, institutionnels et autres).

12. De manière générale, les scientifiques qui se spécialisent dans les groupes d'espèces estiment que le GROMS ne fait que dupliquer les bases de données existantes et donc qu'il n'apporte aucune valeur ajoutée, alors que ceux qui travaillent sur la conservation des espèces et la mise en œuvre de la CMS considèrent au contraire, que le GROMS ne se substitue pas ou ne duplique pas les autres systèmes d'information. En ce qui concerne les cartes GIS, il faut remarquer que le GROMS fait partie des quelques rares sources de cartes dont on peut facilement disposer. D'un autre côté, les biologistes semblent encore réticents à utiliser les systèmes d'information géographiques (GIS).

13. Aujourd'hui, grâce au financement du gouvernement allemand par le biais du BFN et par la suite du Secrétariat, le GROMS contient une quantité considérable d'informations qui ont en fait été générées par 7 ans de travaux. Cette période a suffi à créer un centre d'information cohérent et fondamental. Cependant, il est quand même nécessaire de parvenir à une phase de finalisation afin d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été mis en œuvre. Cette phase de finalisation demandent des ressources modestes si on les compare aux financements qui ont été alloués aux précédentes phases d'installation. Cette phase doit être mise en œuvre sur une période de 18 mois et elle demande un financement supplémentaire estimé à environ 70.000 euros ( 84.135 US\$).

À la fin de la phase de finalisation, le GROMS sera un outil fiable, pouvant effectuer les fonctions suivantes, en fonction des décisions qui seront prises à son sujet par les parties contractantes :

- Un outil donnant accès aux informations nécessaires pour évaluer le statut des espèces couvertes par la convention ainsi que les candidats potentiels qui seront inclus dans ses annexes.
- Une source d'information et un portail d'entrée pour obtenir les informations pertinentes concernant les espèces migratoires qui sont disponibles dans les nombreux systèmes d'information que l'on trouve sur le Web.
- Un outil pour calculer certains indicateurs de biodiversité, comme les Indicateurs de tendance des populations d'espèces (Species Population Trend Indicators).
- Un outil pour alimenter les processus d'évaluation rapides avec des informations sur les espèces migratrices dont il fera probablement la promotion en prenant en compte les espèces migratrices au cours de ces processus.

14. La CMS et chacun des Accords qui en relèvent, présentent des types de besoins assez différents concernant les informations scientifiques sur les espèces. Ainsi, les Secrétariats ont adopté des approches différentes pour satisfaire leurs besoins d'information, lesquels sont analysés dans l'évaluation. Le problème

de la disponibilité d'informations scientifiques, fiables et précises est un des plus grand défis auquel la CMS doit faire face aujourd'hui, après 25 ans d'existence.

15. Ceci apparaît clairement dans le Plan stratégique pour 2006-2011, puisque le premier des quatre objectifs déclarés du plan est 's'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices reposent sur les meilleures informations dont on puisse disposer'. Dans ce contexte, il paraît évident que le GROMS en tant que système d'information sur les espèces migratrices peut jouer un rôle important. La table ci-dessous montre comment le GROMS permet de réaliser les objectifs du Plan stratégique concernant la disponibilité des informations scientifiques sur les espèces.

Objectif 1 : <i>S'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices reposent sur les meilleures informations disponibles.</i>	
<b>Cibles*</b>	<b>Rôle possible et potentialité du GROMS pour qu'il atteigne les cibles</b>
1.1 Examen du statut et des mesures de conservation pour les espèces des annexes I et II publiées à intervalles réguliers	Le GROMS peut être utilisé comme outil pour préparer les rapports d'évaluation sur le statut des espèces. À cette fin les améliorations suggérées dans la section 8 du présent rapport devraient être mises en vigueur
1.2 Une liste à jour des États de l'aire de répartition des espèces des annexes I et II présentée à chaque COP (Conférence des parties)	Le GROMS incorpore déjà un outil pour établir des listes des « états de l'aire de répartition ». Cet outil peut être affiné pour le rendre plus fiable
1.3 Développement des indices servant à mesurer le statut et les tendances des espèces migratrices au niveau mondial, régional et national	Sous sa forme actuelle, le GROMS ne permet pas de mesurer directement les tendances des différentes espèces. Mais c'est un des outils les mieux placés dont dispose la CMS pouvant évoluer vers l'intégration d'une telle fonction.
1.4 Développement d'examen des menaces majeures contre les espèces migratrices et les obstacles à leur migration, achevé à intervalles réguliers ainsi que des modes d'emploi pour prendre les mesures appropriées.	Le GROMS ne permettra pas de directement conduire de tels examens. Il pourrait être indirectement utile s'il intégrait davantage de données sur les menaces
1.5 Développement des critères, indicateurs et modes d'emploi pour évaluer le succès des mesures de conservation pour les espèces migratrices prioritaires	Une fois que les indicateurs ont été élaborés et adoptés, le GROMS sera très utile pour effectuer le calcul périodique des indicateurs. Il faut dire que le GROMS ne dispose pas pour le moment d'un élément lui permettant de calculer les indicateurs. L'incorporer est une des améliorations suggérées à la section 8.
1.6 Priorités de recherche et de surveillance pour les espèces identifiées des annexes I et II et recommandées auprès des institutions concernées afin qu'elles prennent des mesures	N/A
1.7 Amélioration des standards et de l'efficacité de la recherche commissionnée et des rapports publiés par la CMS	N/A
1.8 Système de gestion convivial des informations intégrant les meilleures données disponibles sur les espèces migratrices, opérationnel et régulièrement mis à jour.	

\* comme cela est indiqué dans le texte ou le Plan stratégique 2006-2011 de la CMS

## Conclusions

1. Le GROMS peut servir de base de données spéciale pour des objectifs définis sous la CMS. Ceux-ci peuvent inclure le plan de gestion des informations de la CMS ainsi que les besoins en informations des Accords et des MoU de la CMS, leurs mesures d'accompagnement et plans de conservation ainsi que les programmes et les projets de la CMS.

2. Le GROMS doit remplir d'importantes fonctions de service pour la CMS et le conseil scientifique de la CMS, allégeant ainsi une charge de travail toujours croissante. Ces fonctions peuvent comprendre :

- 2.1 **Contribuer à la mise en œuvre du plan de gestion des informations de la CMS**, comme cela est actuellement développé et ensuite mis en œuvre par ou avec l'assistance de l'UNEP WCMC. Ceci comprend la liaison avec le système d'information sur les espèces de l'UNEP-WCMC ;
- 2.2 **Fournir des informations** aux autorités des pays Parties et non-Parties, aux corps scientifiques et administratifs sur les questions orientées sur les espèces migratrices associées à la mise en œuvre de la CMS ou, plus généralement ;
- 2.3 **Achever et régulièrement mettre à jour la liste de référence** des animaux migrateurs, à l'aide de la meilleure information disponible pour mettre à jour et affiner les dossiers sur le statut migratoire de tous les taxons, y compris les sous-espèces et les populations ;
- 2.4 **Ajouter des noms communs** sur lesquels les scientifiques se sont mis d'accord **dans d'autres langues**, en commençant peut-être par les langues des Nations Unies.

3. Ceci pourrait conduire à davantage de noms communs harmonisés pour les espèces dans les langues multinationales ; Le GROMS doit être davantage développé, régulièrement mis à jour et adapté à la technologie d'information dernier cri. Ceci comprend une mise à jour et une maintenance du GROMS, l'accès aux données et leur traitement. Une analyse du feedback reçu des utilisateurs sur la base de données publiée du GROMS permettra de résoudre ces problèmes. Selon la résolution approuvée par le **Groupe de travail** (Annexe 3) et sous la responsabilité directe du Secrétariat de la CMS, le GROMS doit être intégré au sein du Secrétariat de la CMS et harmonisé avec l'IMS géré par l'UNEP-WCMC.

## Publications en provenance du projet GROMS

Les versions en texte intégral de la plupart des publications, des rapports techniques et présentations additionnels peuvent être téléchargées à

- Riede, K. (2000) Technologies de l'information moderne et conservation : Registre universel des espèces migratrices (Global Register of Migratory Species - GROMS) *Journal de la loi et de la politique internationales sur la vie sauvage (International Wildlife Law and Policy)*, 3(2) pp. 152-165
- Riede, K. Registre universel des espèces migratrices (Global Register of Migratory Species - GROMS) : Statut actuel et perspectives dans : Riede, Klaus (Ed.) : *Nouvelles perspectives pour surveiller les animaux migrateurs – Améliorer la connaissance de la conservation.* - Münster (Landwirtschafts-verlag), pp. 33 - 42.
- Riede, K. (ed.) (2001) *Nouvelles perspectives pour surveiller les animaux migrateurs – Améliorer la connaissance de la conservation. Les démarches de l'atelier international au nom du 20<sup>ème</sup> anniversaire de la convention de Bonn.* - Münster (Landwirtschaftsverlag), 166 pp.
- Riede, K. (2001) Registre universel des espèces migratrices (Global Register of Migratory Species - GROMS) *Weltregister wandernder Tierarten. Base de données, cartes GIS et analyse des menaces. Avec comptes-rendus sur les espèces d'oiseaux par Katja Kunz.* 404 pp. + CD-ROM.
- Riede K. (2003) *Informatique de la biodiversité en Allemagne : les projets en cours et leur éventuelle contribution à l'initiative de la taxonomie mondiale (Global Taxonomy Initiative - GTI).* Dans : Junko Shimura (ed) : *Initiative de la taxonomie mondiale en Asie.* Institut national pour les études environnementales (National Institute for Environmental Studies), Japon, pp. 294-300.
- Riede, K. (2004) *Registre universel des espèces migratrices – d'une échelle mondiale à une échelle régionale. Rapport final du projet R&D 808 05 081.329 pp. + CD-ROM.*
- Gerkmann, B. & Riede, K. (2005) *Utilisation de la télémétrie satellitaire et des données obtenues par télédétection pour identifier les habitats importants des oiseaux migrateurs (Ciconia ciconia [Linnaeus 1758]).* Dans : B.A. Huber et al. (eds.) : *Biodiversité africaine.* Springer. Imprimé aux Pays-Bas. pp. 261-269.
- Riede, K. (2005) *Migration en et hors d'Afrique : Identification des lacunes en explorant les données du registre universel des espèces migratrices.* Dans : B.A. Huber et al. (eds.) : *Biodiversité africaine.* Springer. Imprimé aux Pays-Bas. pp. 245-252.

**Rapport sur l'évaluation  
du registre universel des espèces migratrices  
(Global Register of Migratory Species - GROMS)**

---

**Évaluation du registre universel des espèces migratrices  
Rapport préliminaire**

**Table des matières**

Résumé des conclusions et recommandations .....	8
1. Objectifs de l'évaluation .....	9
2. Méthode .....	9
3. Brève description du GROMS .....	10
3.1 Présentation générale de l'histoire du GROMS .....	10
3.2 Pourquoi le GROMS ? .....	10
3.3 En quoi consiste le GROMS aujourd'hui ? .....	10
3.3.1 La version Web .....	11
3.3.2 La version CD-ROM .....	11
3.3.3 Types d'informations disponibles dans le GROMS .....	11
3.4 Sources d'information .....	11
3.5 L'équipement du GROMS .....	12
3.6 L'équipe du GROMS .....	12
3.7 Qui sont les utilisateurs actuels du GROMS ? .....	12
3.8 À qui appartient le GROMS ? .....	12
3.9 Liens avec d'autres sources d'information .....	12
3.10 Sources de financement .....	13
4. Analyse de la qualité et de la fonctionnalité du GROMS .....	13
5. Double Emploi avec d'autres systèmes .....	14
6. Résultats des questionnaires .....	14
7. Les besoins d'information de la famille CMS et dans quelle mesure le GROMS peut les satisfaire11	
7.1 La convention .....	15
7.2 L'AEWA .....	16
7.3 L'ASCOBANS .....	16
7.4 L'ACCOBAMS .....	16
7.5 Eurobats .....	17
7.6 Accord sur la conservation des phoques dans la mer des Wadden .....	17
7.7 Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP) .....	17
7.8 Le MOU sur la conservation des tortues marines de l'océan indien et de l'Asie du sud-est .....	18
7.9 Les autres MOU ont donné leur accord sous l'auspice de la CMS .....	18
8. Suggestions pour l'avenir du GROMS .....	18
8.1 Phase de finalisation .....	18
8.2 Intégration du GROMS dans les structures de la CMS .....	19
8.3 Suggestions pour l'avenir du GROMS .....	19
8.4 Comment pleinement intégrer le GROMS au sein de la structure CMS afin de l'utiliser comme outil d'information pour mettre en œuvre la CMS et permettre à la CMS de contribuer au réseau mondial des systèmes d'information sur la biodiversité .....	20

Annexes



---

## Résumé des conclusions et recommandations

Aujourd'hui, grâce au financement du gouvernement allemand par le biais du BFN, le GROMS contient une quantité considérable d'informations qui ont été essentiellement générées par 4 ans de travaux. Cette période et ce financement ont été suffisants pour créer la structure de ce système d'information et élaborer un noyau d'informations fondamental et cohérent. Mais cette initiative requiert quand même une phase de finalisation afin d'atteindre les objectifs pour lesquels il a été mis en œuvre. En termes de moyens nécessaires, cette phase de finalisation demandent des ressources modestes si on les compare aux financements qui ont été alloués aux précédentes phases d'installation. Cette phase doit être mise en œuvre sur une période de 18 mois et elle demande un financement supplémentaire estimé à environ 70.000 euros.

À la fin de la phase de finalisation, le GROMS sera un outil fiable, pouvant effectuer les fonctions suivantes, en fonction des décisions qui seront prises à son sujet par les parties contractantes :

- Un outil donnant accès aux informations nécessaires pour évaluer le statut des espèces couvertes par la convention ainsi que des candidats potentiels qui seront inclus dans ses annexes.
- Il joue un rôle de source d'information et de portail d'entrée pour obtenir les informations pertinentes, concernant les espèces migratoires, qui sont disponibles dans les nombreux systèmes d'information que l'on trouve sur le Web.
- Un outils pour calculer certains indicateurs de biodiversité, comme les Indicateurs de tendance des populations d'espèces (Species Population Trend Indicators).
- Un outil pour alimenter les processus d'évaluation rapides avec des informations sur les espèces migratrices dont il fera probablement la promotion en prenant en compte les espèces migratrices au cours de ces processus.

L'analyse du Plan stratégique et du Plan de gestion des informations de la CMS (2006-2011) a montré que le GROMS sera probablement très utile pour mettre en œuvre la Convention. Mais il ne peut le faire que si les mesures nécessaires à sa finalisation sont mises en œuvre. Par ailleurs, il est nécessaire d'orienter le développement futur du GROMS vers une meilleure intégration au sein du réseau des bases de données et autres systèmes d'information développés par d'autres organisations et partagées sur Internet. De cette façon, le GROMS deviendra un élément de ce réseau, lui permettant d'un côté de satisfaire aux besoins d'information spécifiques de la CMS et, d'autre part, d'agir comme portail facilitant l'accès aux autres sources d'information.

Pour qu'il puisse vraiment mettre en œuvre ses fonctions, il est fortement recommandé que le GROMS soit intégré au Secrétariat de la CMS et harmonisé avec l'IMS maintenant géré par l'UNEP-WCMC, dont l'élément « espèces » duplique celui du GROMS. La convention, Eurobats et ACCOBAMS tireront le meilleur parti du GROMS. Quant aux autres membres de la famille CMS, certains disposent d'alternatives mieux adaptées à leurs besoins (AEWA – oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique et d'Eurasie ; et l'IOSEA - Conservation et gestion des tortues marines et de leurs habitats dans l'Océan indien et en Asie du Sud-Est) alors que d'autres ont des besoins d'information limités.

Aujourd'hui le GROMS est très peu utilisé et assez peu connu. Certains scientifiques spécialisés dans les espèces ou groupes d'espèces estiment qu'il ne fait que dupliquer les bases de données existantes et donc qu'il n'apporte aucune valeur ajoutée. Cependant la plupart des réponses au questionnaire qui a circulé avec l'évaluation nous disent que le GROMS est un outil utile pour mettre en œuvre la CMS. Ces réponses proviennent de représentants des Parties du conseil scientifique de la CMS et donc reflètent les besoins des Parties concernant le GROMS. Les réponses ne sont pas suffisantes pour tirer des conclusions précises sur ce sujet.

L'objectif consistant à faire du GROMS un système d'information central pour les espèces migratrices n'est pas réaliste. De toute façon, les systèmes d'information centralisés s'avèrent être de plus en plus inappropriés et inutiles étant donné l'existence de nombreuses bases de données disponibles sur Internet, lesquelles offrent un haut niveau de spécialisation.

---

## 1. Objectifs de l'évaluation

Cette évaluation a eu pour but de mettre en application la résolution 7.2 de la COP 7 des parties contractantes, qui invitaient le Secrétariat de la CMS à entreprendre une évaluation du GROMS dans le but de déterminer dans quelle mesure il pourrait être utile à la CMS. Voici les objectifs de l'évaluation :

### Objectifs clés :

- Évaluer dans quelle mesure le GROMS répond aux besoins d'information (i) des Parties et (ii) du groupe concerné CMS/Accords (ex : le Secrétariat, le conseil scientifique, les ONG, les scientifiques) et produire ce qui est demandé, en le comparant également aux autres outils existants, à la fois au sein et à l'extérieur de la CMS. La convivialité sera un critère clé pour l'avenir du GROMS.
- Faire des recommandations sur le développement futur du GROMS, entre autre, en termes de :
  - Couverture de l'information (centrale et optionnelle)
  - Productions souhaitables
  - Pertinence vis à vis du rôle de la CMS pour atteindre les objectifs 2010 WSSD/CBD concernant la biodiversité.
  - Ressources financières/ techniques potentielles
  - Durabilité à long terme

### Objectifs secondaires :

- Évaluer la qualité de l'information actuellement disponible dans le GROM en terme d'intégralité, de précision et de tenue à jour.
- Évaluer la complémentarité et le possible double emploi du GROMS avec d'autres outils d'information de la CMS, en particulier le système de gestion des informations (Information Management System - IMS) de la CMS établi sur le Web et développé par l'UNEP-WCMC, ainsi qu'avec d'autres bases de données existantes gratuitement disponibles.
- Evaluer la cohérence et la compatibilité du GROMS avec l'IMS et la possibilité d'une intégration plus avancée des deux systèmes.
- Estimer la quantité de ressources nécessaires pour entretenir et éventuellement développer le GROMS.

Les résultats de cette évaluation seront soumis au conseil scientifique puis aux parties contractantes lors de leur huitième conférence (COP 8 à Nairobi, novembre 2005).

## 2. Méthodologie

Aux fins de cette évaluation, le Secrétariat de la CMS a recruté un consultant indépendant. Sa tâche a été d'analyser la documentation existante pertinente et de contacter les principaux experts et organisations afin d'obtenir leur point de vue respectif. Le consultant a aussi élaboré un questionnaire qui a circulé entre tous les membres du conseil scientifique de la CMS et les points de convergence ; il l'a aussi fait circuler via le groupe de discussion sur Internet associé au site Web du GROMS (Migration).

En tenant aussi compte du fait qu'une réunion du Comité scientifique de l'ACCOBAMS avait lieu lors de la période d'évaluation, il fut possible d'inclure sur l'agenda de la réunion (le Caire, le 14-16 mai 2005) une session consacrée à l'évaluation du GROMS.

Le consultant a visité trois fois les infrastructures du GROMS au Musée Koenig et a eu des réunions avec l'équipe y travaillant en ce moment (juin 2005). Il a aussi évalué le site Web du GROMS et sa version CD-ROM, analysant leurs structures respectives et les méthodes utilisées pour les développer. Au cours de l'évaluation, il analysa le Plan de gestion de l'information (Information Management Plan - IMS) et le Plan stratégique de la CMS (pour 2006-2011) (abordés lors de la 28<sup>ème</sup> réunion de la commission permanente) afin d'étudier jusqu'où pourrait être utilisé le GROMS pour mettre en œuvre l'IMS et atteindre les objectifs du plan stratégique.

---

Par ailleurs, un groupe de travail a été mis en place pour examiner les résultats préliminaires du processus d'évaluation et guider le consultant dans ses recommandations auprès des Parties quant au futur du GROMS. La liste des membres du groupe de travail apparaît dans l'annexe 1 de ce rapport.

Le présent rapport a été préparé par le consultant sur la base de l'analyse réalisée ainsi que de l'ensemble des points de vue collectés à travers les contacts, les réunions et le questionnaire. On l'a soumis pour examen au groupe de travail qui s'est réuni le 1<sup>er</sup> juillet 2005 dans les locaux du Secrétariat de la CMS à Bonn.

Le professionnalisme du personnel des Secrétariats et des autres personnes contactées dans le cadre de cette évaluation a beaucoup facilité la tâche du consultant, qui a pu accéder aux informations pertinentes, disponibles, sans aucune difficulté.

Le contenu du présent rapport doit être pris tel quel ; il faut éviter de lire entre les lignes pour y trouver des intentions cachées.

### **3. Brève description du GROMS**

#### **3.1 Présentation générale de l'histoire du GROMS**

Le GROMS est une initiative du Secrétariat de la CMS, qui en 1997 suggéra au gouvernement allemand de prêter une assistance financière et scientifique afin de créer un système d'information sur les espèces migratrices. Les préparations pour démarrer le GROMS ont commencé fin 1997 et le projet a réellement démarré au début de l'année 1998. En tout, 3 institutions scientifiques allemandes ont pris part à l'élaboration du GROMS : l'Institut de recherche zoologique, le Musée Alexander Koenig et l'université de Bonn. Le Musée Koenig a hébergé les bases de données du GROMS sur son serveur dès qu'elles furent créées et actuellement héberge la petite équipe du GROMS. De 1998 à 2002, le GROMS était un projet fondé et supervisé par l'agence fédérale allemande pour la conservation de la nature (German Federal Agency for Nature Conservation - BFN). En 2002 à l'occasion de la COP 7 de la CMS, le gouvernement allemand transmet officiellement le GROMS au Secrétariat de la CMS.

#### **3.2 Pourquoi le GROMS ?**

Conformément à son objectif initial, le GROMS devait devenir un outil unique et spécialisé pour aider à la prise de décision des organismes de la CMS et des Accords associés. Il a été conçu pour rendre disponible sous un seul système, les informations traitant des espèces migratrices. Ces informations existent en abondance sur Internet et dans d'autres types de publications diverses (livres, articles, thèses, etc.) mais sont dispersées et donc assez difficiles d'accès. L'idée derrière le GROMS a donc été d'offrir aux différents acteurs, qui mettent en place la convention et/ou ses Accords, un accès à une base de données qui centralise les informations essentielles sur les espèces migratrices, leurs populations et leurs modèles de migration.

À l'origine, le GROMS a été conçu pour être une base de données centralisée élaborée à partir de la compilation d'informations extraites de publications scientifiques sur les espèces migratrices. La définition des espèces migratrices utilisée diffère de celle donnée par la convention de la CMS<sup>1</sup>. Jusqu'en 2002, il n'y a pas eu de large consultation au sujet des objectifs, de la structure, du contenu et de l'ouverture du GROMS sur les autres systèmes d'information. Les informations compilées dans le cadre de l'évaluation actuelle montrent que l'équipe du GROMS a accordé la plus grande importance à la période 1999-2002 au travail de collecte, de compilation et de traitement des données.

1.

---

<sup>1</sup> Selon la CMS, « espèces migratrices » signifie toute la population ou toute partie géographiquement distincte de la population d'une espèce ou catégorie inférieure d'animaux sauvages, dont une proportion significative de membres de façon cyclique ou prévisible traverse une ou plusieurs frontières nationales, juridictionnelles. (paragraphe (a) de l'article 1.1 de la CMS). Alors que le GROMS se concentre sur les 'véritables migrants' couvrant plus de 100 km, ou passant de la mer aux eaux douces.

---

Cette période a permis au GROMS d'accumuler et de traiter une quantité d'informations considérable, lesquelles ont constitué un réel acquis.

### **3.3 En quoi consiste le GROMS aujourd'hui ?**

Dans ses deux versions disponibles (juin 2005) sur Internet et sur CD-ROM, le GROMS est une solution de base de données relationnelles avec des informations sur 4.350 espèces migratrices. Ceci comprend les noms scientifiques des différentes espèces (prenant souvent en compte les éventuels synonymes) ainsi que des données sur leur distribution et leurs mouvements migratoires. On trouve aussi des informations sur la possible inscription de chaque espèce sur la liste rouge de l'IUCN ainsi que les annexes aux conventions et accords applicables. Un outil déterminant concernant la liste des « états de l'aire de répartition » est disponible dans la version sur CD-ROM. Les informations du GROMS sont principalement en anglais, avec quelques données en français, allemand et espagnol.

#### **3.3.1 La version Web**

La version Web du GROMS est actuellement disponible à l'adresse suivante : « [www.groms.de](http://www.groms.de) »; elle est hébergée par deux serveurs, l'un contenant des pages Web au format HTML, l'autre contenant la base de données (Format MySQL) et des scripts PHP pour interroger les bases de données et afficher les résultats. Elle est constituée de 3 éléments principaux : La base de données des 'espèces', la base de données bibliographique et le serveur GIS. Elle dispose aussi d'accessoires : Pistage par satellite et informations.

Par ailleurs le système est équipé d'une interface pour traiter et mettre à jour les données dans les bases de données. Évidemment, l'accès à cette interface est limité à l'équipe en charge de gérer le GROMS.

#### **3.3.2 La version CD-ROM**

La dernière version du CD-ROM date de mars 2004. Elle est composée de bases de données Microsoft Access pilotées par une application Visual Basic (VBA). La version CD-ROM ne peut donc être utilisée que sur les ordinateurs disposant de Microsoft Access. Elle est constituée de 2 éléments principaux : la base de données 'espèces' et la base de données bibliographique. Elle dispose aussi d'un outil pour trouver les espèces par zone géographique et pour évaluer les états de l'aire de répartition.

#### **3.3.3 Types d'information disponibles dans le GROMS**

Le GROMS couvre environ 4.350 espèces vertébrées migratrices, offrant des cartes numériques des routes migratoires et une distribution pour environ 1.100 d'entre elles. Il comprend aussi une bibliographie complète de plus de 5.500 entrées. Le classement des différentes espèces actuellement couvertes par le GROMS est le suivant :

- Mammifères : 295 espèces
- Oiseaux : 2.159 espèces
- Reptiles : 10 espèces
- Poissons : 1886 espèces

Les bases de données alphanumériques sont structurées pour contenir les informations suivantes :

- Classification taxonomique
- Noms vernaculaires (multilingue)
- Statut de conservation (selon l'IUCN, CITES, CMS et autres traités pertinents)
- Territoires de répartition
- Populations
- Littérature
- Liens utiles

---

Le GROMS n'est pas une base de données qui décrit les espèces et leur biologie ; seules les informations sur le statut et la migration des espèces, sous-espèces et populations est disponible dans le GROMS. Mais il est possible, par le biais des liens qu'il a avec les autres systèmes d'information, d'accéder aux fichiers qui décrivent une espèce et sa biologie. Le contenu du GROMS s'est beaucoup développé en 2005. Maintenant, ses liens permettent aux utilisateurs d'atteindre directement le fichier de l'espèces sans avoir à passer par d'autres phases. Ces liens existent actuellement pour FishBase, RedList 2000, GEBIF et l'IMS de la CMS.

### **3.4 Sources d'information :**

Diverses sources d'information ont été utilisées pour élaborer les bases de données du GROMS, surtout des publications dont la qualité est reconnue. Pour certaines espèces un nombre limité de sources d'information a été utilisé. C'est par exemple le cas des oiseaux (Handbook of the birds of the world - Manuel des oiseaux du monde - de Del Hoyo *et al.*) et certains types de cétacés (notamment Forcada J., 2002 - Distribution Encyclopaedia of marine mammals – Encyclopédie – Encyclopédie de la distribution des mammifères marins).

### **3.5 L'équipement du GROMS**

Le GROMS dispose d'un équipement relativement réduit mais suffisant. Il ne dispose pas de ses propres serveurs, il bénéficie du soutien du Musée Koenig, qui héberge sur ses serveurs le site Web du GROMS et les bases de données MySQL. À l'heure actuelle (juin 2005) l'équipement disponible pour le GROMS est constitué de 3 ordinateurs principaux, d'imprimantes et de scanners.

### **3.6 L'équipe du GROMS**

Pendant la phase de développement du système, l'équipe du projet était constituée de quatre personnes, l'une d'entre elle travaillant à plein temps. En juin 2005, l'équipe du GROMS était constituée de deux employés à temps partiel. Les tâches devaient apporter des améliorations, en particulier pour renforcer le lien avec les autres systèmes d'information comme FishBase.

### **3.7 Qui sont les utilisateurs actuels du GROMS ?**

Une analyse des statistiques de connexion au serveur hébergeant les bases de données MySQL du GROMS (Annexe 2) montre une activité de connexion (pendant les 4 premiers mois de 2005) de 30.000 à 50.000 occurrences par mois en provenance de nombreux pays.

Cependant, il apparaît dans notre enquête que le GROMS est à l'heure actuelle très peu utilisé à des fins de mise en œuvre de la CMS. La plupart des personnes contactées dans le cadre de l'évaluation (le personnel des Secrétariats de la CMS et de ses Accords ainsi que celui du conseil scientifique et de la commission permanente de la CMS) n'avaient pas mentionné le GROMS comme un des systèmes d'information qu'ils utilisent.

Plusieurs des spécialistes de ces espèces contactés ont mentionné que l'information fournie par le GROMS était insuffisamment détaillée pour correspondre à leurs besoins. Ceci est largement dû au fait que le GROMS couvre une grande variété d'espèces (oiseaux, mammifères, reptiles, etc.) et il est donc dans l'incapacité d'inclure dans le système suffisamment de données pour couvrir les besoins de spécialistes en espèces ou groupe d'espèces en question.

### **3.8 À qui appartient le GROMS ?**

Démarré comme projet de l'agence fédérale allemande (German Federal Agency) pour la conservation de la nature (BFN), le GROMS est administré le Musée Alexander Koenig à Bonn. À l'occasion de la COP 7 de la CMS, le gouvernement allemand a transmis officiellement le GROMS au Secrétariat de la CMS. On peut donc maintenant en conclure que le GROMS appartient à la CMS. Selon les dirigeants

---

du GROM, il n'y a pas de problèmes de copyright liés à son contenu. Mais une analyse de l'élément bibliographique fourni sur le CD-ROM montre que concernant certaines publications scientifiques, le texte complet de la publication est disponible sur CD-ROM sous forme d'extraits (au format pdf) tirés de journaux scientifiques. Il est fortement recommandé qu'un accord écrit des détenteurs du copyright du dit journal soit demandé.

### **3.9 Liens avec d'autres sources d'information**

Le GROMS offre des liens vers de nombreux autres systèmes d'information sur les espèces. Certains de ces liens sont suffisamment optimisés pour permettre aux utilisateurs d'accéder directement aux informations qu'ils recherchent sans avoir à passer par la page d'accueil du site Web consulté. Ce type de liens optimisés est maintenant disponible sur le GROMS pour le site de la liste de rouge IUCN des espèces, pour FishBase, pour l'IMS de la CMS (géré par l'UNEP-WCMC) et pour la GEBIF.

### **3.10 Sources de financement**

Le GROMS a été financé entre 1998 et 2002 par le gouvernement allemand via l'Agence fédérale pour la conservation de la nature (BFN), pour atteindre un total de 523.000 euros.

Ce financement a été utilisé pour acquérir l'équipement nécessaire et payer les frais de personnel, ainsi que pour organiser des ateliers et des événements liés au GROMS et à ses principaux produits. Lorsque le financement en provenance du BFN a été interrompu en 2002, bien qu'il ait atteint un niveau de développement très avancé, le GROMS n'était pas tout à fait complet. En 2004, le Secrétariat de la CMS a confié au Musée Koenig la tâche de réaliser un certain nombre d'améliorations via un contact payé à l'aide de contributions volontaires à la CMS en provenance d'Allemagne. Le montant total de ce contrat est de 29.000 euros ; ceci couvre la période allant jusqu'à octobre 2005.

## **4. Analyse de la qualité et de la fonctionnalité du GROMS (Forces et faiblesses du GROMS)**

Il est clair qu'une énorme quantité de travail a été nécessaire pour développer le GROMS. Une analyse de ce système d'information montre l'énorme taille de la masse d'informations collectée et l'effort qui a été nécessaire pour la compiler et l'intégrer dans les bases de données. Mais c'est aussi une de ses faiblesses. Même si l'un de ses dirigeants pense que ce serait plus rationnel de concentrer le travail sur un moins grand nombre d'espèces.

Quant au logiciel, la version Web ne présente pas de faiblesses évidentes et il fonctionne assez vite en dépit du nombre d'espèces considérées. La version CD-ROM est aussi suffisamment optimisée, avec presque aucun bug<sup>2</sup>. Mais il ne s'agit pas d'une plate-forme indépendante qui peut être installée ou utilisée sur n'importe quel PC. Elle nécessite la présence de Microsoft Access. Cette dépendance devrait être évitée dans les prochaines versions en développant un système indépendant.

Le GROMS semble avoir été développé (au moins au cours de sa première année) sans avoir pris suffisamment en compte les objectifs de la CMS. L'approche utilisée a en fait favorisé le raisonnement académique, parfois au dépend des besoins de la CMS. Ceci est très bien illustré par le choix d'une définition d'une espèce migratrice qui diffère significativement de celle adoptée dans le cadre de la CMS, apparaissant au paragraphe (a) de l'article 1.1 de la Convention. Il ne s'agissait pas là d'une négligence mais d'un choix délibéré qui fut l'objet d'une argumentation soutenue à travers les documents et productions du GROMS.

Il apparaît des divers points de vue recueillis et de l'analyse détaillée du contenu du GROMS réalisée par le consultant, que ce système d'information présente un réel potentiel pouvant satisfaire les exigences d'information de la CMS et de certains de ces Accords et qu'il joue un rôle important dans l'atteinte des objectifs du Plan stratégique de 2006-2011. Toutefois sous sa forme actuelle, le GROMS présente des handicaps qui réduisent son potentiel. En effet, il n'a pas encore atteint le degré de développement

1.

<sup>2</sup> Toutefois le site et le CD-ROM ne sont pas optimisés pour une utilisation fréquente et prolongée. On peut le voir du fait que la fenêtre reste ouverte après utilisation et que le bureau du PC de l'utilisateur est rapidement envahi par un grand nombre de fenêtres.

---

nécessaire aux seules opérations d'entretien et d'amélioration pour suffire à son maintien à long terme. Une autre phase est toujours nécessaire pour pleinement exploiter ce qui a réellement été réalisé dans le GROMS. Cette phase a pour but de permettre :

- un exercice de contrôle de qualité à effectuer sur les données contenues dans la base de données ;
- la mise en place d'un comité scientifique pour le GROMS qui assurera la pertinence et la fiabilité scientifiques du système à long terme ;
- une meilleure intégration du GROMS dans le réseau mondial des systèmes d'information des espèces basés sur le Web et,
- que le site Web et le CD-ROM deviennent plus conviviaux. Dans le cadre de cette phase, il est recommandé que les informations relatives aux mesures (juridiques, institutionnelles et autres) sur la conservation des espèces couvertes, soient ajoutées à la structure du GROMS.

## **5. Double emploi avec d'autres systèmes**

Dès le début du processus d'évaluation au niveau des Secrétariats de la CMS et des Accords, une certaine tension était perceptible au sujet du GROMS ; elle était liée à la concurrence et au double emploi existants ou potentiels avec le système d'information de la CMS et d'autres systèmes d'information utilisés par la famille CMS. Le consultant estime que cette tension a joué contre l'intégration du GROMS au sein de la CMS et contre le GROMS prenant pleinement en compte les besoins de la CMS.

L'IMS et le GROMS ont été simultanément développés et apparemment sans qu'il y ait eu une réelle coordination entre ces deux systèmes d'information, lesquels traitent les mêmes sujets sous différents thèmes. Sur la base des contacts et des pourparlers que l'on a eus avec plusieurs employés de la CMS, quant à savoir pourquoi il y avait ce manque de coordination, la conclusion suivante s'impose : les deux systèmes sont perçus comme rivaux plutôt que comme compléments. Il semble que cette situation a signifié qu'il n'y avait pas de réelles tentatives pour les harmoniser. Cette situation est irrationnelle et dangereuse pour la CMS. Il est donc fortement recommandé de ne plus les garder séparés.

Les idées fondamentales à l'origine du GROMS et de l'IMS sont très différentes. Selon la personne chargée de l'IMS à l'UNEP-WCMC, il est conçu pour être une plaque tournante, non pas pour stocker des informations mais pour agir comme lien entre différentes sources d'information, pour donner à l'utilisateur la possibilité d'accéder aux informations produites par des acteurs spécialisés. Bien que l'UNEP WCMC ait une bonne expérience de la maintenance et de la gestion d'une telle plaque tournante permettant d'accéder aux informations sur les espèces, pour l'élément de l'IMS qui donne des informations sur les espèces, la fonction plaque tournante ne semble pas très claire, car elle agit plutôt comme une base de données qui centralise les informations en provenance de nombreuses sources. C'est exactement ce que fait le GROMS.

Depuis des années maintenant nous voyons la naissance de nombreuses bases de données et d'autres systèmes d'information sur les espèces. Plusieurs d'entre elles sont gratuitement disponibles sur Internet et sont d'excellents outils pour échanger et disséminer des informations. Dans ce contexte, si son rôle ne consiste qu'à centraliser et/ou à récapituler les informations disponibles dans les autres systèmes, le GROMS ajouterait peu de valeur et irait même à contre courant de ce qui est de plus en plus recommandé – développer des réseaux de base de données décentralisés. Dans ses dernières versions, le GROMS s'est beaucoup amélioré en ce qui concerne ses relations avec les autres systèmes d'information, ainsi il apporte de la valeur ajoutée en dirigeant ce qui y entre vers des informations sur la migration.

Sur cette question du double emploi du GROMS et de la duplication du travail des autres systèmes d'information, les opinions recueillies dans le cadre de cette évaluation étaient divergentes. De manière générale, les scientifiques qui se spécialisent dans les groupes d'espèces estiment que le GROMS ne fait que dupliquer les bases de données existantes et donc qu'il n'apporte aucune valeur ajoutée, alors que ceux qui travaillent sur la conservation des espèces et la mise en œuvre de la CMS considèrent au contraire, que le GROMS ne se substitue pas ou ne duplique pas les autres systèmes d'information.

---

Jusqu'en 1999, la CMS n'avait pas de programme concernant les informations scientifiques et techniques. En 1998, la COP 5 adopta le Plan de gestion des informations (Information Management Plan). On commença à le mettre en œuvre en 1998, en particulier en mettant en place le Système de gestion des informations (Information management System - IMS) de la CMS administré par l'UNEP-WCMC à Cambridge. L'IMS comprend un élément qui offre des informations sur les espèces. Cet élément est dupliqué par le GROMS, car il contient le même type d'information.

## **6. Résultats des questionnaires**

Quand ce rapport a été finalisé, sur les 324 personnes à qui l'on a demandé de faire part de leur opinion sur le GROMS en remplissant le questionnaire, seules 21 ont répondu. Ceci n'a pas surpris le Secrétariat de la CMS ni le consultant, car le taux de réponse aux questionnaires pour ce type de consultation est reconnu comme étant habituellement bas.

Pourtant, ce qui est surprenant, c'est que l'évaluation du GROMS n'ait pas déclenché de réaction de la part des membres figurant sur la liste de discussion établie par le GROMS.. Seuls 4 membres de la liste ont envoyé des réponses aux questionnaires, alors qu'il y a 421 membres sur la liste de discussion.

70% des réponses reçues mentionnent que le GROMS est utile pour mettre en œuvre la CMS, mais seulement 40% ont déclaré que le contenu du GROMS était à jour.

## **7. Les besoins d'information de la famille CMS et dans quelle mesure le GROMS peut les satisfaire**

Le but de cette partie du rapport n'est pas de fournir une information étendue sur les systèmes d'information de la famille CMS. Il s'agit plutôt de fournir les informations nécessaires pour faciliter la compréhension des sections suivantes sur le rôle présent et potentiel du GROMS pour satisfaire les exigences d'information de la CMS.

La CMS et chacun des Accords qui en relèvent présentent des types de besoins assez différents concernant les informations scientifiques sur les espèces. Ainsi, les Secrétariats ont adopté des approches différentes pour satisfaire leurs besoins en informations.

Pour évaluer l'utilité du GROMS pour chacun des membres de la famille CMS, chaque approche du Secrétariat a été analysée en tant que partie du processus d'évaluation du GROMS, sur la base d'entretiens avec le personnel du Secrétariat et, quand ce fut possible, avec les documents pertinents. Un résumé de cette analyse est présentée ci-dessous.

### **7.1 La convention**

Concernant les conventions de conservation des autres espèces et les Accords, l'accessibilité d'informations fiables est un facteur clé pour mettre en œuvre la CMS et ses Accords et MOU. Les informations doivent être accessibles, par exemple pour évaluer le statut des espèces couvertes ainsi que les espèces dont l'inscription dans les annexes à cette convention et/ou Accords est considérée. En 1999, le Secrétariat, en collaboration avec l'UNEP-WCMC, a réalisé une analyse détaillée des besoins d'information issus des textes de la convention et des Accords ainsi que des résolutions des réunions des Parties. Cette évaluation a aussi considéré les besoins d'information des Parties, Secrétariats et divers organismes (comités /conseils scientifiques, comités techniques, commission permanente, etc.). Sur la base de cette évaluation, un plan de gestion des informations pour la CMS (IMP) a été élaboré et présenté à la COP6, qui a décidé d'un certain nombre de mesures afin de mettre en œuvre l'IMP. Ces actions sont traitées à la Résolution 6.5. Le GROMS, en vertu de ses objectifs initiaux et de son présent contenu, s'aligne avec plusieurs des mesures soutenues dans la Résolution 6.5. Mais il faut remarquer que le GROMS n'est pas le seul outil maintenant en possession de la CMS, puisque depuis 2000, le Secrétariat a développé un système de gestion de l'information qui à l'heure actuelle comprend deux éléments principaux : le système d'information de la



CMS et le système de compte-rendu national (synthèse des rapports de Parties et du nouveau format de rapport). Comme souligné à la Section 5, le système d'information de la CMS duplique le travail réalisé par le GROMS puisqu'il contient le même type d'information.

Le problème de la disponibilité d'informations scientifiques, fiables et précises est un des plus grands défis auquel la CMS doit faire face aujourd'hui, après 25 ans d'existence. Ceci apparaît clairement dans le Plan stratégique pour 2006-2011, puisque le premier des quatre objectifs déclarés du plan est *'s'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices reposent sur les meilleures informations disponibles'*.

Dans ce contexte, il paraît évident que le GROMS en tant que système d'information sur les espèces migratrices peut jouer un rôle important. Mais il doit être mieux adapté pour correspondre aux besoins de la CMS. En particulier, il doit incorporer un élément sur les mesures de conservation et de gestion de chaque espèce. La table ci-dessous montre comment le GROMS permet de réaliser les objectifs du Plan stratégique à propos de la disponibilité des informations scientifiques sur les espèces.

Objectif 1 : S'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratrices reposent sur les meilleures informations scientifiques dont on dispose.	
Cibles*	Rôle possible et potentialités pour que le GROMS atteigne les cibles
1.1 Examen du statut et des mesures de conservation pour les espèces des annexes I et II publiées à intervalles réguliers	Le GROMS peut être utilisé comme outil pour préparer les rapports d'évaluation sur le statut des espèces. À cette fin les améliorations suggérées à la section 8 du présent rapport devraient être mise en vigueur
1.2 Une liste à jour des États de l'aire de répartition des espèces des annexes I et II présentée à chaque COP (Conférence des parties)	Le GROMS incorpore déjà un outil pour établir des listes d'« états de l'aire de répartition ». Cet outil peut être affiné pour le rendre plus fiable
1.3 Développement des indices servant à mesurer le statut et les tendances des espèces migratrices au niveau mondial, régional et national	Sous sa forme actuelle, le GROMS ne permet pas de mesurer directement les tendances des différentes espèces. Mais c'est un des outils les mieux placés dont dispose la CMS pouvant évoluer vers l'intégration d'une telle fonction.
1.4 Développement d'examen des menaces majeures contre les espèces migratrices et les obstacles à leur migration, achevé à intervalles réguliers ainsi que des modes d'emploi pour prendre les mesures appropriées.	Le GROMS ne permettra pas de directement mener de tels examens. Il pourrait être indirectement utile s'il intégrait davantage de données sur les menaces
1.5 Développement des critères, indicateurs et modes d'emploi pour évaluer le succès des mesures de conservation pour les espèces migratrices prioritaires	Une fois que les indicateurs ont été élaborés et adoptés, le GROMS sera très utile pour effectuer le calcul périodique des indicateurs. Il faut dire que le GROMS ne dispose pas pour le moment de fonction lui permettant de calculer les indicateurs. Incorporer cette fonction, est une des améliorations suggérées à la section 8.
1.6 Priorités de recherche et de surveillance pour les espèces identifiées des annexes I et II et recommandées aux institutions concernées afin qu'elles prennent des mesures	N/A
1.7 Amélioration des standards et efficacité de la recherche commissionnée et des rapports publiés par la CMS	N/A
1.8 Système de gestion convivial des informations intégrant les meilleures données disponibles sur les espèces migratrices ; opérationnel et régulièrement mis à jour.	Une fois que les améliorations suggérées aux sections 8.1 et 8.2 ont été réalisées, le GROMS peut être un des éléments centraux du système de gestion de l'information qui est l'objet de cette cible (1.8)

\* comme cela est indiqué dans le texte ou le Plan stratégique

---

## **7.2 Les Accords sur les oiseaux d'eau migrateurs africains-asiatiques (AEWA)**

Les principaux besoins en données de l'AEWA concernent (i) la taille des populations et la surveillance des tendances des populations et (ii) l'identification des sites d'une importance particulière pour les espèces d'oiseaux couvertes par l'Accord.

Le Secrétariat AEWA utilise en particulier la base de données des zones marécageuses internationales (Wetland International - IWC) pour évaluer le statut des espèces de l'AEWA. Par ailleurs, on utilise la base de données de la vie des oiseaux internationale (Birdlife International - IBA). Le personnel du Secrétariat de l'AEWA est satisfait de la nature et de la qualité des informations fournies par ces bases de données.

Ces deux systèmes d'information sont reconnus dans le monde entier pour la qualité des informations qu'ils contiennent ; ils sont régulièrement mis à jour grâce à un vaste réseau de partenaires dans le monde entier. Ces bases de données sont disponibles sur Internet et leur utilisation est à l'heure actuelle gratuite. On remarquera que le Secrétariat de l'AEWA n'a pas encore établi de contrat officiel avec BirdLife International ou Wetland International concernant l'utilisation de leurs bases de données. Il n'a donc pas de contrôle sur le développement futur de ces bases de données ou continueront-elles à être disponibles gratuitement. Il est probable que dans un avenir proche le Secrétariat de l'AEWA, avec d'autres MEA, sera sollicité pour faire une contribution financière afin de développer et entretenir ces bases de données.

## **7.3 L'ASCOBANS**

Selon son secrétaire de direction, l'ASCOBANS n'a pas besoin de développer un système d'information au niveau du Secrétariat, puisque le Secrétariat peut facilement accéder aux données disponibles dans les institutions des pays qui sont partie prenante à l'Accord. Il pense donc que le GROMS a peu de chances d'apporter une valeur ajoutée. Par ailleurs, le budget de l'ACCOBAMS ne comprend pas de ligne sous laquelle les systèmes d'information ou les bases de données pourraient se ranger. Lors d'une réunion à Brest (avril 2005), le comité consultatif de l'ASCOBANS, examinant la possibilité de faire une contribution à une autre base de données (Europhlukes), a conclu que l'Accord ne lui permet pas de faire de contributions financières en 2005.

## **7.4 L'ACCOBAMS**

Le Secrétariat de l'ACCOBAMS a estimé qu'il était urgent de donner à l'Accord un système d'information qui recueille et compile des données pertinentes afin de fournir aux partenaires de l'Accord les informations dont ils ont besoin concernant les aspects biologiques, écologiques et juridiques sur la conservation des espèces et des populations couvertes par cet Accord. Lors de leur deuxième réunion, les Parties à l'ACCOBAMS ont adopté la stratégie de renforcement des capacités présentée par le Secrétariat, qui comprend, entre autre, la mise en place d'un CHM pour les cétacés (CETA-CHM). Il est prévu que l'on commence à développer ce CHM au cours du deuxième semestre 2005.

Bien que sa structure et son contenu n'aient pas encore été définis, il est très probable que certains éléments du CETA-CHM comprendront des informations similaires à celles qui se trouvent dans le GROMS au sujet des cétacés. Il faut remarquer que plusieurs membres du comité scientifique de l'ACCOBAMS, consultés dans le cadre du processus d'évaluation actuel, ont insisté sur le fait que le GROMS n'offre aucune information d'intérêt aux spécialistes. Certains voient le GROMS comme un outil d'information utile pour le grand public et les « décideurs » qui ont à faire à plusieurs espèces simultanément et qui ne sont pas des spécialistes dans toutes ces espèces.

## **7.5 Eurobats**

Pour Eurobats, il est particulièrement utile d'avoir un système d'information qui permette de faire des listes rapides 'des états de l'aire de répartition'. Puisqu'il ne dispose pas de systèmes d'information sur les

---

espèces de chauve-souris ou sur les zones couvertes par l' Accord, le Secrétariat de l'Eurobats envisage une proche collaboration avec le GROMS afin de l'utiliser pour répondre aux besoins d'information.

Le Secrétariat de l'Eurobats, estime que le GROMS contient déjà beaucoup de données sur les chauves-souris. Mais il s'agit d'informations extraites de travaux publiés et elles ne sont pas vraiment à jour. Dans le cadre de l'Eurobats, un groupe de travail a été mis en place pour collecter des données sur l'habitat des chauves-souris, en particulier les grottes. On s'attend à ce que le travail du groupe soit terminé en avril 2006 et qu'il soit alors publié puis que l'on suggère son intégration au sein du GROMS. Cependant, on exigera que les informations géographiques qui ont été mises à disposition sur le GROMS ne soient pas telles qu'elles puissent permettre aux utilisateurs d'en déduire les coordonnées des grottes, ceci afin de décourager le développement de la fréquentation incontrôlée et illégale des sites de chauve-souris, ce type de tourisme ayant déjà causé du tort aux habitats des chauves-souris.

Eurobats ne demande pas de changements majeurs du GROMS, à part le fait de poster sur la première page d'introduction un lien donnant un accès rapide aux données sur les chauves-souris.

Le Secrétariat d'Eurobats ne dispose pas pour le moment de ressources lui permettant de faire une contribution financière au GROMS. Cependant, il va suggérer lors de la prochaine réunion des Parties (septembre 2006) qu'une partie du budget soit provisionné dans ce but. Mais il ne faut pas s'attendre à ce que cette somme soit supérieure à quelques milliers d'euros.

Le Secrétariat a confirmé qu'en ce qui concerne les chauves-souris, aucun système d'information disponible sur Internet n'offre pour le moment d'informations similaires à celles du GROMS en termes de données et d'exhaustivité.

## **7.6 L'Accord sur la conservations des phoques dans la mer des Wadden**

Une « approche préventive » est un des principes de base explicitement sélectionné pour mettre en œuvre l'Accord. Elle implique de « prendre des décisions sur la base des meilleures informations disponibles ». Mais le peu de portée spécifique et géographique de cet Accord signifie que les besoins en information sont relativement simples, surtout en ce qui concerne la taille des populations de phoques.

## **7.7 Accord sur la conservation des albatros et des pétrels (ACAP)**

Les besoins d'information de l'ACAP, et les moyens de les satisfaire, ressemblent dans une grande mesure à ceux de l'AEWA, abordés ci-dessus.

## **7.8 Le MOU sur la conservation des tortues marines de l'océan indien et de l'Asie du sud-est.**

Le Secrétariat du MOU pour les tortues marines a développé un système d'information qui est plutôt bien élaboré et adapté à la conservation des espèces couvertes. Le système est si avancé que le GROMS n'est pas particulièrement utile comme source d'information pour mettre en œuvre le MOU. Mais il serait très utile d'établir des liens entre les deux systèmes d'information. Un tel lien n'existe pas encore mais l'installer ne devrait pas poser de difficultés techniques particulières.

## **7.9 Les autres MOU ont donné leur accord sous l'auspice de la CMS**

Étant donné que c'est le Secrétariat de la CMS qui coordonne ces MOU, les besoins d'information pour leur mise en œuvre doivent répondre aux méthodes utilisées par le Secrétariat de la CMS (voir Section 7.1 ci-dessus).

## 8. Suggestions pour l'avenir du GROMS

### 8.1 Phase de finalisation

Comme mentionné à la section 4, le GROMS a toujours besoin d'une phase de finalisation ; il ne sera pas autrement d'une qualité suffisante pour permettre à la CMS de relever le défi de la disponibilité d'informations précises et fiables. La phase de finalisation devrait s'appuyer sur les grandes réalisations des phases précédentes pour faire du GROMS un système d'information d'une envergure mondiale. Sa durée est estimée à environ 18 mois. Les activités à entreprendre dans le cadre de la phase de finalisation sont les suivantes :

- Contrôle de la qualité des données
- Amélioration de la convivialité et de l'utilisabilité du GROMS
- Élaboration plus avancée du GROMS Mise en œuvre des changements qui doivent être décidés par le comité scientifique et ajout d'informations sur les mesures de conservation (juridique, etc.)

#### Pourquoi le contrôle de la qualité des données est-il nécessaire ?

Il est toujours recommandé au cours du processus de développement des bases de données de prévoir une étape pendant laquelle les données qui y sont saisies sont vérifiées pour s'assurer qu'elles ne contiennent pas d'erreurs et qu'elles sont suffisamment précises afin de ne pas induire en erreur les utilisateurs de bases de données. Il est clair que beaucoup a été fait pour s'assurer que le contenu du GROMS repose sur les meilleures informations disponibles, mais ces informations ont été compilées par un très petit nombre de scientifiques alors que le GROMS couvre plusieurs groupes d'espèces. Le travail effectué en tant que petit groupe de scientifiques a été très positif pour l'homogénéité et l'harmonie du contenu. Mais plusieurs spécialistes des espèces contactés dans le cadre de la présente évaluation ont mis en évidence le fait que le contenu du GROMS sur chaque groupe d'espèces doit être revu par des spécialistes de ces groupes d'espèces afin de davantage affiner les informations présentées, les rendre plus précises et, dans certains cas, les mettre à jour.

Ce travail pourrait être fait par un comité scientifique qui serait mis en place, celui-ci devrait être composé de 10 à 12 scientifiques de haut niveau dans les domaines de la migration, de l'évaluation des populations et de la conservation des espèces (oiseaux, ongulés, mammifères marins, reptiles, etc.). Les membres de ce comité scientifique doivent aussi être sélectionnés pour leur connaissance des populations sur un plan géographique. On suggère que le conseil scientifique nomme parmi ses membres un groupe de travail pour qu'il agisse au nom du comité scientifique du GROMS qui se réunira à l'occasion de la réunion du conseil scientifique. Les membres devront se mettre d'accord sur une procédure afin de constamment mettre à jour le GROMS.

Les ressources financières nécessaires pour mettre en œuvre les mesures requises pour cette phase sont estimées à 70.500 euros (Table 3).

**Table 3 : Estimation du coût pour finaliser le GROMS**

Activité	Mesure	Organisation responsable/ Doit être fait par	Estimation du coût en euros
Contrôle de la qualité des données	Mise en place du comité scientifique	Conseil scientifique du Secrétariat de la CMS	-
	Réunions du comité scientifique à l'occasion des réunions du conseil scientifique de la CMS	Secrétariat de la CMS/ (le préposé à l'information et le préposé au soutien scientifique et technique)	12.000
Améliorer la convivialité et l'utilisabilité du GROMS	Amélioration de la convivialité de la version Web du GROMS	Secrétariat de la CMS/ Créateur du site Web (1 P/M)	2.200
	Élaboration et essai d'un logiciel pour la version CD-ROM	Musée Koenig/ (2 P/M, étudiant)	2.000

Élaboration plus avancée du GROMS	Ajout d'informations sur les mesures de conservation (juridique, etc.)	Secrétariat de la CMS / IUCN ELC (Bonn) ou Consultant juridique en chef (15 P/M <sub>i</sub> )	13.500
	Mise en place des changements décidés par le comité scientifique	Musée Koenig/ 8 P/M personnel de rang inférieur 4 P/M personnel de rang supérieur	17.600 23.200
<b>Total</b>			<b>70.500</b>

## 8.2 Intégration du GROMS dans les structures de la CMS

Certaines tentatives ont été faites pour harmoniser l'IMS et le GROMS, ce qui a conduit à la mise en place d'un système de lien qui permettait à l'utilisateur de passer de l'IMS au GROMS et vice versa. Mais ce système n'élimine pas la duplication entre les deux systèmes. Le besoin de remédier à cette situation en intégrant complètement les deux systèmes au sein d'une seule unité doit être souligné. Pour la CMS, conserver cette duplication n'a pas d'objet, ceci peut même être source de confusion ou même d'informations contradictoires et génère un gaspillage des ressources. Les options 2, 3 et 4 présentées ci-après demandent l'intégration du GROMS au composant de l'IMS offrant des informations sur les espèces.

## 8.3 Options sur l'avenir du GROMS

Le consultant a présenté dans son rapport préliminaire les quatre options suivantes concernant l'avenir du GROMS :

Option 1 : Pleine intégration du GROMS au sein de la structure CMS afin de l'utiliser comme outil d'information pour mettre en œuvre la CMS et faire que la CMS contribue au réseau mondial des systèmes d'information sur la biodiversité

Option 2 : Faire du GROMS un portail d'entrée permettant d'accéder aux informations sur les espèces migratrices

Option 3 : Utiliser le GROMS comme outil pour sensibiliser le public et élever son niveau de connaissance sur la conservation des espèces migratrices

Option 4 : Mettre fin à l'initiative du GROMS et ne pas l'utiliser pour les besoins de la CMS.

L'option 1 provient de l'analyse du Plan stratégique de la CMS avec pour objectif d'identifier les sujets pour lesquels le GROMS pourrait être productif. À l'évidence, le but de l'analyse n'est pas d'essayer de trouver une fonction pour le GROMS mais plutôt de trouver des sujets où le GROMS aurait le potentiel de soutenir le développement du travail que réalise la CMS sur les sujets en question. Les options 2, 3 et 4 sont issues de propositions reçues par le consultant de différents experts contactés dans le cadre de ce processus d'évaluation.

Le consultant a insisté dans son rapport préliminaire sur le fait qu'en choisissant l'option 4, la CMS n'aura plus alors l'opportunité de tirer partie du travail réalisé au niveau du GROMS. L'option 4 a été présentée dans le rapport préliminaire du consultant seulement dans un souci d'impartialité puisque aux vues de certains experts contactés, le GROMS est inutile. Ils considèrent que l'améliorer n'est pas une tâche facile et ils estiment que le projet devrait être abandonné.

Lors de la réunion (Bonn, 1<sup>er</sup> juillet 2005) le groupe de travail évaluant le GROMS a considéré les quatre options et s'est mis d'accord pour retenir l'option 1, laquelle consiste à pleinement intégrer le GROMS aux structures de la CMS.

---

#### **8.4 Comment pleinement intégrer le GROMS au sein de la structure CMS afin de l'utiliser comme outil d'information pour mettre en œuvre la CMS et permettre à la CMS de contribuer au réseau mondial des systèmes d'information sur la biodiversité**

Cette option demande la mise en œuvre de la phase de finalisation suggérée à la section 8.1 et que le GROMS soit mis sous la responsabilité directe du préposé à l'information du Secrétariat de la CMS. En s'appuyant sur sa version actuelle, le GROMS devra être davantage orienté vers la réalisation des cibles du Plan stratégique de la CMS de 2006-2011 – en particulier celles relatives à l'objectif 1 (s'assurer que la conservation et la gestion des espèces migratoires reposent sur les meilleures informations scientifiques dont on puisse disposer). Le GROMS doit être davantage adapté au besoin de la CMS et utiliser une définition des espèces migratrices qui permettent aux espèces qui font de petites migrations d'y être incluses (ce point particulier doit être soumis au conseil scientifique). L'objectif principal derrière l'adaptation du GROMS aux besoins de la CMS est de l'utiliser comme outil pour que le Secrétariat puisse :

- fournir aux parties contractantes des évaluations régulières sur le statut des espèces
- établir des listes « d'états de l'aire de répartition » des espèces à l'annexe I et II qui doivent être présentées aux COP.
- se faire aider dans le calcul des indices mesurant le statut et les tendances des espèces migratrices
- se faire aider dans le calcul des indicateurs de biodiversité
- fournir des informations sur les espèces migratrices pour réaliser des exercices « d'évaluation rapide » et des évaluations sur l'impact environnemental.
- consolider l'IMS, qui peut être offert par la CMS comme nœud pour le GEBIF et le CHM de la CBD.

Certaines des mesures ci-dessus renforceront probablement le rôle de la CMS dans la réalisation des cibles WSSD/CBD de 2010 pour la biodiversité.

Quant à l'utilité du GROMS pour les Accords de la CMS, il est clair que le GROMS ne peut satisfaire les besoins d'information du Secrétariat de l'AEWA et des Parties. Cependant, essayer d'adapter le GROMS pour qu'il corresponde aux besoins de l'AEWA n'est pas une option rationnelle en terme de coût-efficacité, surtout du fait que des sources d'information adéquates existent réellement (en particulier, les bases de données BirdLife et Wetland International).

La situation est différente en ce qui concerne l'Eurobats et l'ACCOBAMS. Les deux Accords pourraient bénéficier du GROMS pour développer les systèmes d'informations qu'ils envisagent d'installer.

Quant aux détails pratiques sur la façon dont le GROMS fonctionnera à l'avenir, le Secrétariat du CMS devrait faire ce qu'il faut au niveau de l'administration actuelle du GROMS pour s'assurer qu'il est bien intégré au sein de la CMS. Les bases de données et l'équipement du GROMS devront rester au Musée Koenig à Bonn et être entretenus par un employé permanent travaillant à temps partiel, avec l'assistance, au besoin, d'étudiants temporaires. Il est fortement recommandé que le Secrétariat du CMS (i) établisse des liens distants entre le GROMS et les autres composants de l'IMS et (ii) de concert avec le Musée Koenig soutienne le fait que le GROMS soit impliqué dans des projets qui sont à même de fournir des données fraîches sur les espèces migratrices.

Le Secrétariat devra faire un compte-rendu sur le statut du GROMS aux réunions du conseil scientifique, lequel examinera les activités qui ont été réalisées et donnera des directives pour les activités futures.

Le coût annuel de l'entretien du GROMS selon les accords ci-dessus est évalué à 25.000 euros (22.000 euros pour le salaire du personnel permanent (à temps partiel) et 3.000 euros pour les frais de gestion).